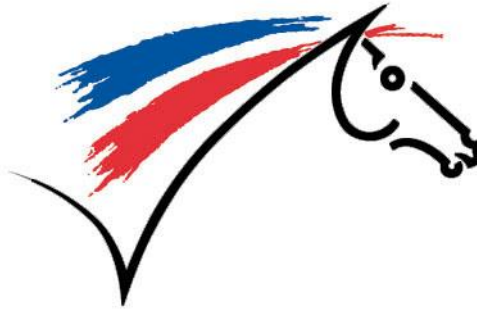


ISÈRE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

RÈGLEMENTS

Challenges Départementaux

C.S.O. Grenoble - Agglo

C.S.O. Nord Isère

2023

Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cdx

<http://comite-equitation-isere.ffe.com>

e-mail : cdei038@gmail.com

Cyril Coeur : 06.10.25.53.09 & Sylvain Thomas : 06 08 89 33 13
Margaux Revol : 06.63.97.68.68 & Sharon De Pindray : 06.87.29.36.60

Challenges Départementaux Club-Poney 2023

1. Préambule :

Dans le cadre de la Dotation Fédérale d'Actions (subvention FFE-Cre-ARA), le Comité Départemental Equitation de l'Isère organise deux circuits de concours dénommés « Challenge CSO Grenoble-Agglomération, Challenge CSO Nord-Isère ». Ces compétitions sont mises en œuvre par les Clubs Organisateurs avec le partenariat du Comité Départemental, les Etablissements Jean Lain et la sellerie PADD.

Les étapes des deux Challenges sont comme suit :

Le Challenge Agglomération by Jean Lain :

- 5 mars 2023 : Centre Hippique des Alpes (Saint Ismier 38)
- 30 avril / 1^{er} mai 2023 : Etrier du Dauphiné (Echirolles 38)
- 8 mai 2023 : Ecuries du Manoir (Brié et Angonnes 38)
- 4 juin 2023 : Centre Equestre du Rif (Tullins 38)
- 11 juin 2023 : Club Hippique des 4 Fers (Notre Dame de Mésage 38)

Le Challenge Nord Isère :

- 16 octobre 2022 : Centre Equestre de Faramans (Faramans 38)
- 2 avril 2023 : Poney Club des Marais (Morestel 38)
- 23 avril 2023 : Les Grandes Marques (Saint Savin 38)
- 14 mai 2023 : Les Ecuries du Manège Enchanté (Montagnieu 38)
- 11 juin 2023 : Club Hippique de Taravas (Bellegarde Poussieu 38)

2. Règlements Généraux : Cf → Règlement CSO sur ffe.com

3. Ouverture des épreuves (Règlement CSO)

Les épreuves concernées pour les challenges :

- | | |
|--------------|---------------|
| • Club 3 | • Poney 3 |
| • Club 2 | • Poney 2 |
| • Club 1 | • Poney 1 |
| • Club élite | • Poney élite |

Les épreuves Poney sont ouvertes aux poneys B, C, D.

4. Participation Cavaliers :

- a) Les cavaliers doivent être titulaires de leur licence fédérale en cours de validité.
- b) Les classements des Challenges sont réservés aux cavaliers licenciés en Isère.
- c) Un cavalier ne peut pas être classé dans 2 catégories différentes, dès lors qu'il a **2 premiers quarts** dans des épreuves de catégorie supérieure. Il peut cependant participer en catégorie inférieure sans pouvoir figurer au classement final.

5. Mode d'attribution des points :

- Les 20 premiers cavaliers de chaque épreuve marquent des points.
- Le premier cavalier ayant terminé l'épreuve reçoit autant de point que le nombre de cavaliers figurant au classement final (les disqualifiés ne comptent pas), avec un maximum de 20 points, le 2ème 1 point de moins et ainsi de suite, jusqu'au 20^{ème} cavalier qui marque 1 point.
- Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poneys dans la même épreuve, seul le meilleur classement lui rapportera des points.

Attention !!!

- Challenge Grenoble - Agglo : Le classement général prendra en compte tous les résultats.
- Challenge Nord Isère : Le classement général ne prendra en compte que les 4 meilleurs résultats de chaque cavalier.

Un classement « Par Équipes » spécifique en Nord Isère sera mis en place sur les 5 étapes du Challenge Nord Isère.

- Les organisateurs devront faire un classement détaillé des épreuves.
- Déclaration des équipes sur « inscription facile » liens sur les pages Facebook « Challenge Nord Isère » ; « CDE » ainsi que sur le site web du CDE.
- Une équipe est composé de 4 cavaliers, 2 en indice 2 et 2 en indice 3.
- Un club ne peut avoir qu'une équipe en catégorie Club et qu'une équipe en catégorie Poney.

Le Classement Provisoire à jour sera affiché dans chaque Club Organisateur.

6. Déroulement du Challenge :

- Le classement provisoire (computer list), sera affiché à chaque étape support du Challenge.
- Les cavaliers doivent avoir participé à deux étapes minimums pour prétendre au classement au général.
- En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière étape, le meilleur résultat lors de la finale déterminera le classement.

7. Remise des Prix des Challenges

Le Comité Départemental Équitation et les partenaires récompenseront les 3 premiers classés des épreuves Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Elite et Club 3, Club 2, Club1, Club élite à l'issue du classement final.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une trottinette électrique d'une valeur d'environ 300€ pour le 1^{er}, un Bon d'Achat de 200€ pour le 2^e, un Bon d'Achat de 100€ pour 3^e.

Lors des Remise des Prix finales (même s'ils ne participent pas à la dernière étape) **la présence des classés est obligatoire** afin de se voir remettre leurs prix.

La remise des prix se tiendra en présence d'un membre du Comité, et **les cavaliers devront OBLIGATOIREMENT être en tenue de concours.**

8. Obligations du Club Organisateur :

- Inscrire dans son programme les épreuves types « Challenge Grenoble-Agglomération, étape n° XX » ou « Challenge Nord-Isère, étape n° XX ».
- Le Président du Jury, le Chef de Piste ainsi que le Commissaire au Paddock doivent être des officiels de compétition inscrits sur les listes de la FFE.
- Le chronométrage doit être **électronique** et agréé par la FFE.
- Le chef de piste doit prévoir au moins **3 changements de piste** au cours de la journée de concours.
- Affichage obligatoire du classement précédent fourni par le club organisateur.
- Les Remises des Prix doivent se dérouler avec les supports de communication du CDE (banderoles, plaques, oriflammes) mis à disposition par le CDE.
- Prévoir un partenariat avec le photographe du concours pour qu'il s'engage à transmettre gracieusement au CDE les photos prises lors des remises de prix support du Challenge.
- Prévoir une communication auprès des médias (photos, présence du logo du CDE sur les supports de communication, etc... à transmettre au CDE Isère)
- Le concours « Challenge » ne doit pas être combiné avec un concours d'une autre discipline.
- Les épreuves Préparatoires doivent être courues avant le début des épreuves inscrites dans le programme « Challenge » du concours Officiel.
- **Les résultats doivent IMPÉRATIVEMENT être transmis au SIF et au CDE le lundi suivant la compétition.**

L'avant programme de votre DUC doit mentionner dans la rubrique « Infos détaillées :

- Challenge CSO Grenoble-Agglomération ou Challenge CSO Nord-Isère
- Nature des épreuves support du challenge (Club 1GP, Poney 3 GP, etc...)
- Le Classement provisoire du challenge

9. Obligations du CD Équitation Isère :

- Il fournira au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage.
- Il fournira pour la Remise des Prix : les trophées, flots et bons d'achat.

10. Conclusion

Le CD Équitation Isère se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'année. Le règlement officiel de la F.F.E. est appliqué pour toutes modalités d'ordre technique.

**Lors des épreuves du challenge, les cavaliers et coachs se doivent d'être bienveillant et de respecter l'intégrité physique et mentale de leurs équidés et de leurs concurrents.
En cas de non-respect de cette obligation, le CDE se réserve le droit d'éliminer le cavalier.**

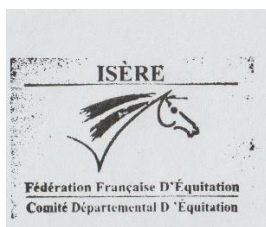
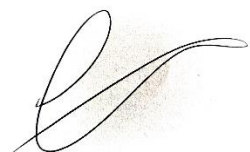
😊 La notion de « **convivialité** », très prisée dans nos « Challenges et Championnats », désigne « *le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne relation, un partenariat et un outil commun et réciproque, un échange sincèrement amical autour d'une table* ».

Fait à Eybens le 8 février 2023

Fait à le2023

(Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé



Cyril CŒUR, Président CDE Isère